

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

PCT

NOTIFICATION RELATIVE À
LA REPRÉSENTATION

(règle 90 et instruction administrative 328 du PCT)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire	Date d'expédition (jour/mois/année)
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'office récepteur donne acte de la réception du document indiqué ci-dessous contenant :

- un pouvoir
- une révocation du pouvoir
- une renonciation à la désignation

2. La présente notification, à laquelle est jointe une copie du document indiqué ci-dessus, est envoyée au destinataire en sa qualité :

- d'administration chargée de la recherche internationale.
- de Bureau international, qui est invité à enregistrer un changement relatif à la personne du mandataire ou du représentant commun en vertu de la règle 92bis.1.a)ii).

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone